

**PROCÈS VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

**Membres en exercice** : 10

**Présents** : 7

**Présidence** : Andrée SEQUIER

**Conseillers municipaux** : Lionel DUSSEY, Patricia MOTTIN, Philippe DESFEUX, Jean VIGNON, Jean-Christophe DYE, Anaïs IDELON

**Excusés ayant donné pouvoir** : Lucie VALENTIN, Sandrine BELLIER-BENISTAND

**Excusé** : Jean-Marie GUILLET

**Nombre de votants** : 9

**Secrétaire de séance** : Philippe DESFEUX

**Autres personnes présentes** : Patricia VILLARD (secrétaire de mairie)

---

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibérations** :

• **Décision modificative N°4 budget communal**

Changement de numéro d'imputation comptable entre les comptes.

*Voté à l'unanimité.*

• **Décision modificative N°3 Budget eau et assainissement**

Changement de numéro d'imputation comptable entre les comptes.

*Voté à l'unanimité.*

- **Convention PNRV-Signalétique mémorielle**

En cette année du 80ème anniversaire de la Libération, un dispositif de valorisation des lieux de mémoire « Chemins de la Liberté » a été lancé, il est piloté par le Parc naturel régional du Vercors. Dans ce cadre-là, le mémorial de la Résistance va poser une signalétique dans chaque village. Il y a donc lieu de signer une convention avec le Parc pour l'installation d'une plaque signalétique sur le mur de l'Hôtel du Vercors à l'angle du Chemin des Écoliers.

*Voté à l'unanimité*

- **Convention PNRV-Atlas de la biodiversité communale**

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2023, une participation de 1000 € a été voté pour la création d'une mare pédagogique sur l'Aire Terrestre Éducative de l'école primaire dans le cadre de la seconde phase du projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Afin de formaliser cette décision, il y a lieu de signer une convention avec le Parc.

*Voté à l'unanimité*

- **Modification aménagement forestier 2017-2036**

Le CCAS étant considéré comme dissous la forêt du CCAS est intégrée à l'aménagement forestier 2017-2036 de la forêt communale.

*Voté à l'unanimité*

- **Renouvellement convention pour le logement des travailleurs saisonniers**

Dans le cadre du renouvellement de la dénomination « Commune touristique » il y a également nécessité de renouveler la convention pour le logement des travailleurs saisonniers, qui a pour but d'améliorer l'accès au logement dans des conditions décentes des actifs saisonniers.

*Voté à l'unanimité*

- **Modifications du plan de financement**

La répartition des demandes de subvention ayant changé pour l'installation de toilettes sèches au terrain multisport, il est nécessaire de revoir le plan de financement.

*Voté à l'unanimité*

- **Modifications du plan de financement**

La répartition des demandes de subvention ayant changé pour les travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau d'eau potable, il est nécessaire de revoir le plan de financement.

*Voté à l'unanimité*

- **Modifications du plan de financement**

La répartition des demandes de subvention ayant changé pour les travaux d'aménagement du jardin de ville, il est nécessaire de revoir le plan de financement.

*Voté à l'unanimité*

- **Tarifs salle de réunion**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de voter de nouveaux tarifs pour la location de la salle de réunion.

*Voté à l'unanimité.*

- **Tarifs salle des fêtes**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de voter de nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes.

*Voté à l'unanimité.*

## ➔ **Questions diverses**

- Le 7 janvier 2025 à 13 h 30 Pierre-Louis Filet président de la Communauté de Communes du Royans Vercors viendra présenter au conseil municipal le nouveau projet de territoire.

- Un nouveau radar pédagogique a été acheté. Il a été installé à l'entrée sud du village au niveau de l'atelier et réglé à la vitesse maximale de 50.

- Périscolaire du mercredi : Vertapop a relancé pour connaître notre réponse suite à leur nouvelle proposition de participation. Il n'est pas possible de prendre de décision pour l'instant car il y a beaucoup trop d'incertitude au niveau du budget.

- Réforme des redevances (Agence de l'eau)

La réforme des redevances des agences de l'eau s'appliquera à compter du 1er janvier 2025. Les redevances de « pollution de l'eau d'origine domestique » et de « modernisation des réseaux de collecte » (payée par les ménages et les industriels) disparaissent et trois nouvelles redevances sont créées. La première porte sur « la consommation d'eau potable » (à laquelle sont assujettis les abonnés domestiques et industriels). Les deux autres portent sur la performance « des réseaux d'eau potable » et « des systèmes d'assainissement », et s'appliquent aux collectivités organisatrices de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées.

- Classe de mer

Une classe de mer aura lieu pour tout le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de St Martin - St Julien du 24 au 28 mars 2025 au Pradet. Il y aura une aide financière de la commune.

- Source de Tourtre

Au sujet de la source de Tourtre, une nouvelle solution technique est proposée, il s'agit de capter l'eau qui sort sur le chemin communal et de l'emmener jusqu'à la canalisation du réseau d'eau pluvial situé sur le chemin de fleur de Lys. Pour cela, une servitude de passage doit être consentie par un propriétaire privé riverain. Cela permettrait d'assainir le chemin communal. Jean-Marie Guillet est défavorable à cette solution technique.

## ➔ **Tour de table**

### ◦ **Transition énergétique et PNRV : Jean-Christophe Dye**

#### Parc Naturel Régional du Vercors

Le Parc a un projet de partenariat avec un parc argentin. On pourrait lui apporter notre expérience sur le développement du tourisme, de l'agriculture.

#### SAS Centrales Villageoises VercorSoleiL

Suite à la présentation faite par VercorSoleiL du dispositif d'autoconsommation individuelle lors du conseil municipal du 26 septembre 2024, une réunion sur le terrain a eu lieu. Après réflexion du toit du presbytère il y aurait possibilité de poser 3 ou 4 panneaux photovoltaïques pour un coût de 2500 € avec une pose effectuée par nous-même. Le retour sur investissement serait sur 7 ans. Autre possibilité, une installation par un professionnel agréé sur la totalité du toit avec autoconsommation et rachat de l'électricité restante pour un coût de 15 000 €, retour sur investissement 13 ans. La dernière option serait de souscrire à l'offre d'autoconsommation collective où le prix de l'électricité est garanti pendant un certain nombre d'années.

### ◦ **Travaux** : Philippe Desfeux

Les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes se terminent.

### ◦ **Communication** : Patricia Mottin

Le bulletin communal N°48 est bouclé et parti à l'impression. L'objectif est de le distribuer dans les boîtes aux lettres à partir du 14 décembre.

**Séance levée à 23h30**

**Prochains conseils municipaux :**

**Le 16 janvier à 20 h 30 avec la présence de l'ONF**

**Le 6 février, le 6 mars (préparation du budget)**

**Le 27 mars (vote du budget)**